

09 oct 2024 -07:45

## Ouverture du procès de l'affaire Eveline à Gand : l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes se constitue partie civile

Le procès de l'affaire Eveline s'ouvre aujourd'hui devant le tribunal correctionnel de Gand, impliquant cinq victimes ainsi que de nombreuses autres non identifiées. Selon l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, qui se constitue partie civile dans cette affaire, « *la diffusion d'images intimes sans le consentement de la victime représente un enjeu social majeur. L'impact émotionnel sur la victime étant comparable à celui de la violence sexuelle physique.* » L'Institut, compétent sur cette question, a également publié un manuel en ligne pour aider les victimes à signaler la diffusion de leurs images et à les faire retirer.

### L'affaire Eveline

En octobre dernier des images intimes à caractère sexuel de présentateurs de la télévision flamande avaient fait le tour des réseaux sociaux. Ces personnalités avaient été trompées par un homme, G.R., qui s'était fait passer pour une certaine « Eveline » et qui avait largement diffusé ces images sans leur autorisation. Ce partage, connu sous le nom de NCII (diffusion non consentie de contenus à caractère sexuel), est considéré comme une infraction pénale. L'enquête a indiqué que G.R. avait fait de nombreuses victimes, dont certaines n'ont pas pu être identifiées. Il comparaît aujourd'hui pour plusieurs chefs d'accusation, dont le voyeurisme et le NCII.

### Que faire si des images intimes sont publiées sur les réseaux sociaux ?

Depuis 2020, l'Institut est compétent pour venir en aide aux victimes de diffusion non consentie de contenus à caractère sexuel. En 2023, l'Institut a reçu plus de 160 signalements de NCII et de voyeurisme ce qui marque une hausse significative par rapport aux années précédentes. Pour faire retirer les images, l'Institut collabore activement avec des plateformes telles que Facebook, Instagram et YouPorn.

L'Institut a également publié un [manuel en ligne](#) grâce auquel les victimes peuvent signaler anonymement des images problématiques et les faire retirer. Cela reste néanmoins une mission compliquée. « *Nous aidons les victimes à faire retirer leurs images intimes* » déclare Liesbet, directrice adjointe de l'Institut. « *Mais si ces images commencent à circuler dans des réseaux fermés comme WhatsApp ou Signal, il est impossible de les récupérer. C'est pourquoi il est essentiel d'agir rapidement.* » L'Institut fournit également des conseils juridiques, oriente les victimes vers les services d'aide appropriés et peut, dans certains cas, entreprendre des actions en justice, comme dans l'affaire Eveline.

### Les parties civiles

Trois hommes victimes de l'affaire Eveline se sont constitués parties civiles, tout comme Toerisme Vlaanderen car G.R. s'était fait passer pour un employé de leur service. L'Institut s'est lui constitué partie civile pour cinq victimes identifiées ainsi que de nombreuses autres victimes non identifiées.

« *Il y a une vraie urgence à sensibiliser le public aux enjeux du NCII* », insiste Liesbet Stevens. « *Les recherches montrent que l'impact émotionnel sur les victimes est similaire à celui de la violence sexuelle physique. Les victimes sont plongées dans une incertitude très angoissante : elles ne savent en effet pas qui a vu ces images intimes. Elles ont peur et se sentent souvent très humiliées. De plus, les victimes sont*

*régulièrement critiquées pour s'être mises dans une telle situation car elles ont parfois partagé leurs images avec quelqu'un. On appelle ce phénomène le « victim blaming ». Celui-ci contribue à accroître la culpabilité. Il n'y a souvent pas de fin concrète à cette souffrance : les images peuvent réapparaître à tout moment dans leur vie. Il est donc essentiel que nous, en tant que société, travaillions à sensibiliser le grand public sur cet impact et sur le caractère punissable des NCII.»*

Rappelons que tant le partage initial d'images que la transmission ultérieure de ces images est punissable. Pour renforcer la prévention et l'information sur la violence sexuelle en ligne, l'Institut a développé une [boîte à outils en ligne](#).

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes  
Place Victor Horta 40  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+ 32 2 233 44 00  
<http://igvm-iefh.belgium.be>

Aurore Couvreur  
Contact presse  
+3222071698  
[comm@igvm.belgie.be](mailto:comm@igvm.belgie.be)

Véronique De Baets  
Contact de presse  
+32 2 233 40 34  
[veronique.debaets@iefh.belgique.be](mailto:veronique.debaets@iefh.belgique.be)